

Faites de la taxe d'apprentissage un outil de partenariat avec les écoles



EN VERSANT UNE PARTIE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À AJE 29, J'AI L'OCCASION DE PARTICIPER À LA VIE DES COLLÈGES ET LYCÉES DU DÉPARTEMENT

Le Club Jeunesse et Entreprises du Finistère rassemble, autour des entreprises du département, le système éducatif (public et privé), l'insertion (missions locales, Pôle emploi...) l'orientation (CIO), l'Union des Entreprises du Finistère, les Chambres Consulaires, les Agences de Développement Economique...

NOTRE VOCATION

Créer des passerelles entre les deux mondes : l'Entreprise et l'Education pour permettre aux jeunes de mieux comprendre le monde du travail et pouvoir y trouver leur place.

Le Club AJE du Finistère, déclinaison du mouvement national, est depuis 1992 un lieu convivial, de réflexion, d'échanges, d'ouverture et d'écoute entre l'Entreprise, l'Education et l'Insertion. AJE Finistère se veut être un laboratoire d'idées, promoteur des démarches de rapprochement Ecole/Entreprise par la réalisation d'actions concrètes.

AU QUOTIDIEN

- Nous accompagnons les enseignants dans la connaissance du monde de l'entreprise et nos jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel
- Nous combattons les idées reçues et les clichés sur les métiers
- Nous encourageons les voies professionnelles et l'alternance
- Nous organisons de nombreuses actions de découverte des métiers
- Nous encourageons l'esprit d'entreprendre

EN 2017

- 200 enseignants, conseillers d'orientation et d'insertion à la découverte de l'entreprise
- 1700 collégiens à la rencontre de 110 représentants de l'entreprise, lors d'Entreprise de Cornouaille à coeur
- 6000 jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) accompagnés dans leur projet d'orientation
- 920 heures de bénévolat

Taxe d'apprentissage 2017

Soutenez nos actions !

La taxe d'apprentissage 2017 :
0,68 % de la masse salariale annuelle brute

Apprentissage

Hors Quota : 23 %

Fraction
régionale
apprentissage :
51 % TA

Quota :
26 % TA

AJE 29 peut collecter 26 % du hors-quota
pour l'ensemble de son réseau au titre
de son habilitation dans le cadre 6.
de l'article L 6241-10 du Code du Travail

Catégorie B :
(Niveaux 1 et 2)
35 % HQ

Catégorie A :
(Niveaux 3,
4 et 5)
65 % HQ

Sur votre bordereau de taxe d'apprentissage, indiquez dans le paragraphe généralement intitulé « **affectation aux établissements d'enseignements** » l'adresse suivante :

Association Jeunesse et entreprises du Finistère, AJE 29
Immeuble Le Cap Vert
5, rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
02.98.10.26.83

Siret : 434 094 629 000 38

- Aje 29 est l'interlocuteur unique pour les organismes collecteurs de taxe d'apprentissage
- Aje 29 est habilitée à percevoir de la taxe d'apprentissage au titre de l'orientation scolaire et professionnelle (OSP)
- Aje 29 ne dispose pas de numéro UAI (unité administrative immatriculée), celui-ci n'est pas obligatoire
- Selon les organismes collecteurs notre catégorie est parfois identifiée comme « activité complémentaire » (AC) ou « fonds dérogatoire » (FD)